

Pratiques pédagogiques à l'heure de l'intelligence artificielle

Document académique d'accompagnement
à destination des équipes pédagogiques.



I. Le travail hors la classe et les devoirs maison.



II. Situations d'évaluations en établissement.



Esprit critique



Éthique



Collaboration



Compétences
numériques

I. Le travail hors la classe et les devoirs maison

Préambule

Le travail hors la classe constitue un levier de la construction de nombreux apprentissages. Pensé en articulation étroite avec la progression pédagogique, il vise à consolider les acquis, à prolonger ou préparer les activités menées en présentiel et à développer progressivement l'autonomie de l'élève.

L'irruption et la généralisation des outils d'intelligence artificielle générative dans le quotidien des élèves — comme dans celui des enseignants — ne remettent pas en cause cette finalité éducative.

Ils en déplacent cependant les conditions d'exercice et en renouvellent les exigences.

En redéfinissant les contours du travail scolaire, en classe comme hors la classe, ces outils questionnent et transforment la nature même des productions attendues et interrogent la portée des devoirs maison comme indicateurs fiables des progrès et des acquis des élèves.

[Le cadre d'usage de l'IA en éducation](#) ne conduit pas à une posture d'interdiction. Il autorise le recours à ces outils dès lors que leur utilisation est transparente, encadrée et explicitement mise au service des apprentissages, dans le respect des valeurs de l'École et des exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'enjeu pour les équipes pédagogiques n'est donc pas de proscrire ces outils, mais de s'en saisir avec discernement pour réinterroger en profondeur ce que l'on attend du travail personnel des élèves.

Les outils numériques et l'intelligence artificielle ne doivent en aucun cas se substituer à l'effort intellectuel des élèves ni entraver leur progression. Ils doivent au contraire constituer des appuis pour renforcer leur autonomie, consolider leurs méthodes de travail et développer leur capacité à rendre compte de leurs démarches.

C'est à ces conditions seulement que le travail hors la classe et les devoirs maison conserveront toute leur valeur formative. Et c'est ainsi que l'intelligence artificielle pourra devenir, non un substitut à la pensée, mais un potentiel assistant pertinent et un véritable levier de transformation pédagogique au service des apprentissages et des progrès de chaque élève.

Points d'attention à destination des équipes pédagogiques

- définir les objectifs pédagogiques, les tâches demandées et les critères de réussite, pour que l'élève sache précisément si l'usage de l'IA est autorisé ou non et à quelle fin ;
- concevoir des consignes qui privilégient le processus de réflexion, de création, le cheminement intellectuel et l'activité cognitive, plutôt que la seule conformité d'une production finale ;
- définir les modalités de restitution, en valorisant les démarches, les étapes de la pensée, la capacité à expliciter ses choix et faire un retour critique ;
- définir les formes d'évaluation permettant de mesurer la contribution effective de l'élève, ainsi que la pondération éventuelle.

Préconisations pour l'usage de l'IA

Fonctionnement de l'établissement :

- en concertation avec les instances (conseil pédagogique, conseil d'administration), inscrire dans les documents de l'établissement (règlement intérieur, charte du numérique ou charte de l'IA, etc.) les usages et les attentes en matière de transparence, du type : « Sans autorisation explicite, l'usage de l'IA pour une production évaluée est proscrit ou doit être explicite » ;
- organiser l'accompagnement des équipes : temps de formation, mutualisation de ressources, valorisation des expérimentations, échanges de pratiques en conseil pédagogique ou dans le cadre de formations d'établissement ;
- mener une réflexion collective sur les devoirs et les évaluations ;
- porter cette culture commune et les informations liées auprès des élèves et des familles.

Pratiques pédagogiques :

- préciser ce qui sera attendu du travail personnel : idées et appropriation plutôt que la seule production finale, justification, maîtrise de la langue, qualité de la réécriture, liens avec le cours, etc ;
- quel niveau d'usage de l'IA : autorisé pour..., interdit ou prescrit ;
- circonscrire les travaux personnels (hors la classe) et les devoirs en privilégiant des consignes / questionnements explicitant la démarche suivie et du raisonnement : justification, comparaison, mise en lien avec des activités réalisées, prise de position argumentée. Demander à l'élève des traces intermédiaires : prompt, plan manuscrit ou numérique annoté, brouillon initial, schéma, carte mentale, recherches personnelles avec références ;
- varier/diversifier les formats de restitution afin de limiter le recours systématique/exclusif à des outils génératifs mais aussi de développer la capacité à reformuler : schémas, frises, fiches de révision rédigées à la main, capsules audio, présentations orales, supports hybrides ;
- alterner devoirs maison et travaux guidés en classe croisant ainsi les modes d'évaluation pour viser une évaluation plus juste et robuste des progrès et des acquis des élèves ;
- questionner l'élève sur son usage éventuel de l'IA à dessein de discernement et prise de recul : outil utilisé, moments d'usage (recherche d'idées, plan, relecture), ce qui a été conservé, modifié ou rejeté.

ÉTUDES DE CAS

Étude de cas 1 : Un devoir intégrant l'IA comme un objet d'apprentissage

1. proposer une question aux élèves qui invite à l'usage de l'IA ;
2. un élève expose en classe ce qu'il a fait (choix de l'outil d'IA, méthodologie de travail ...) ;
3. lister collectivement les différences, erreurs et approximations éventuelles entre les productions obtenues par l'ensemble des élèves ;
4. proposer collectivement une version améliorée, travailler la reformulation à partir d'un texte généré, repérer les passages à conserver, réécrire ceux à modifier, justifier les choix opérés ;
5. expliquer ou faire expliquer en quelques lignes en quoi cette nouvelle version est meilleure ;
6. établir un bilan collectif en classe (débats, retours d'expériences) pour installer une culture partagée d'un usage responsable, frugal et éthique des outils numériques.

Étude de cas 2 : Préparation d'une épreuve orale

L'élève indiquera sa démarche dans un journal de bord papier ou numérique donné par l'enseignant. Ce document comporte une grille d'autoévaluation à compléter au fur et à mesure de la démarche.

Une partie de la préparation peut se faire hors la classe, par exemple : à la maison, au CDI ou en salle de travail des élèves internes.

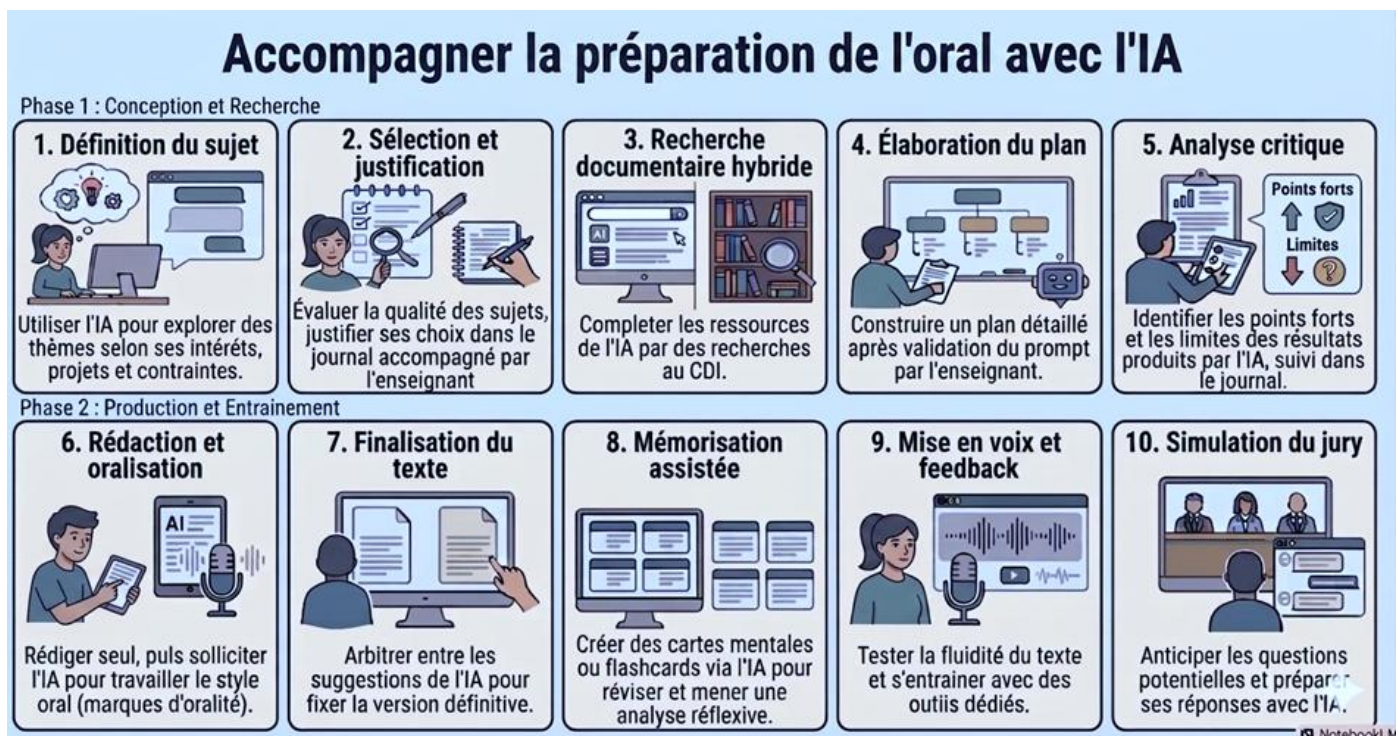


Illustration conçue par A.Pellissier ; C.Boirie ; B.Touron

II. Situations d'évaluations en établissement

Préambule

La généralisation des outils d'intelligence artificielle générative modifie profondément les conditions de passation des évaluations et en particulier pour le contrôle continu, les épreuves ponctuelles ou les CCF.... Ce contexte impose une vigilance accrue afin de garantir la validité des évaluations et l'équité entre apprenants.

Le présent document vise à établir des repères communs et opérationnels pour encadrer les évaluations dans le respect du cadre national d'usage de l'IA en éducation.

Rappeler le cadre institutionnel en situation d'examen

- l'usage de l'IA est interdit en situation d'examen sauf autorisation explicitement prévue par le règlement de l'épreuve ;
- toute production issue d'une IA non autorisée constitue une fraude ;
- en raison de leur manque de fiabilité, l'utilisation des logiciels de détection de contenus générés par l'IA n'est pas recommandée, car elle pourrait pénaliser à tort un élève ;
- l'évaluation porte sur la démarche intellectuelle et l'appropriation personnelle du candidat.

Avant l'évaluation : clarifier les règles

- inscrire explicitement l'interdiction ou l'autorisation de l'usage de l'IA dans le cadre de l'évaluation ;
- dans le cadre d'une évaluation avec assistance IA possible, faire de la pertinence de l'usage de l'IA un critère d'évaluation ;
- rappeler oralement les règles au début de l'évaluation ;
- pour les épreuves numériques vérifier la cohérence entre le cadre et les contraintes techniques.

Pendant l'évaluation : sécuriser les conditions matérielles dans les évaluations sans IA

Matériel personnel :

- interdiction totale des téléphones et objets connectés ;
- stockage hors de portée des apprenants ;
- surveillance active lors de l'évaluation.

Épreuves sur ordinateur du centre d'examen :

- activation d'un mode examen verrouillé ;
- déconnexion complète du réseau ou filtrage strict ;
- accès limité aux logiciels autorisés ;
- surveillance active des écrans.

Lors de la correction : évaluer sans rechercher la preuve d'IA

- corriger la production selon les critères disciplinaires habituels ;
- évaluer la compréhension, la cohérence et la mobilisation des connaissances ;
- considérer toute suspicion comme un signal de vérification, jamais comme une preuve ;
- en cas de suspicion, privilégier un entretien avec l'apprenant ;
- préserver la présomption d'authenticité de la production des apprenants.

Repères professionnels de vigilance

Les éléments suivants constituent des signaux faibles pouvant justifier une vérification complémentaire. Ils ne peuvent en aucun cas fonder à eux seuls une sanction.

Indices linguistiques :

- style excessivement général ;
- lexique inhabituel pour le niveau ;
- absence totale d'erreur orthographique.

Indices fonctionnels :

- structure parfaite mais contenu pauvre ;
- réponses stéréotypées ;
- absence de traces de brouillon lorsqu'ils sont demandés.

Indices disciplinaires :

- erreurs factuelles mais plausibles et fausses ;
- mobilisation de concept hors programme ;
- citations inventées ;
- contraste entre les différentes parties de l'épreuve.

Protocole face à une production suspecte

Étape 1 — Correction normale : la production est évaluée sans pénalisation.

Étape 2 — Signalement factuel : formulation neutre des observations (niveau de langue inhabituel, défaut d'appropriation...).

Étape 3 — Entretien de vérification : le candidat explicite sa démarche, ses choix et ses connaissances.

Étape 4 — Décision partagée dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement : seul un fait matériel permet d'établir l'usage de l'IA dans la production.

Principes à retenir

- ne jamais sanctionner sans preuve matérielle ;
- ne pas utiliser de logiciels de détection de contenus générés par l'IA ;
- valoriser l'évaluation de la démarche intellectuelle permettant d'arriver à la production ;
- garantir l'équité entre les apprenants.

RESSOURCES

- **Le cadre d'usage de l'IA en éducation**
<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>
- **Eduscol : « Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation »**
<https://eduscol.education.gouv.fr/6702/les-intelligences-artificielles-et-leurs-usages-en-education>
- **Mémento - Évaluer les élèves de 3e dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) / page 6**
<https://eduscol.education.gouv.fr/5604/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>
- **CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/enseignant-usage-systeme-ia>**
- **CSEN : « La conférence internationale du CSEN « Quels usages de l'IA en éducation ? »**
https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/conferences_internationale/quels_usages_ia_education/Recommandations_CSEN_Education_IA.pdf
- **« L'intelligence artificielle en éducation » (académie de Paris)**
<https://www.ac-paris.fr/l-intelligence-artificielle-dans-l-education-130992>
- **« Encadrer l'utilisation de l'IA dans les devoirs à la maison »**
version pour cadres (enseignants, chefs) : edurl.fr/IA&devoirs-cadres
version pour élèves et parents : edurl.fr/IA&devoirs
 - Niveau 1 : Devoirs avec une utilisation autonome de l'IA
 - Niveau 2 : Devoirs avec une utilisation explicite de l'IA
 - Niveau 3 : Devoirs sans IA